

Concours du programme d'éducation financière de Enriched Academy

Règles officielles de participation au concours

CE CONCOURS S'ADRESSE UNIQUEMENT AUX PARTICIPANTS DU PROGRAMME D'ÉDUCATION FINANCIÈRE DE L'ALBERTA DE ENRICHED ACADEMY. RÉSIDENTS LÉGAUX DE L'ALBERTA SEULEMENT.

Le « Concours du programme d'éducation financière de l'Alberta de Enriched Academy (« le concours ») est administré par Enriched Academy Inc. (« le commanditaire »). Toute question, tout commentaire ou toute plainte concernant le concours doit être adressé à :

Enriched Academy: Alberta Contest

410-2059 Chesterfield Ave.
North Vancouver, CB
V7M 2P4
amy.martin@enrichedacademy.com

En participant à ce concours, chaque participant accepte d'être légalement lié par le présent règlement officiel de participation au concours (« le règlement »).

1) PÉRIODE DE CONCOURS

Le concours se déroulera du 1^{er} novembre 2021 à 9 h (HAR) au 14 juin 2022 à 17 h (HAR) (« la période du concours »). Le commanditaire se réserve le droit d'annuler, de mettre fin, de modifier, d'amender, de prolonger ou de suspendre le concours et de sélectionner un gagnant parmi les participations admissibles reçues précédemment.

2) ADMISSIBILITÉ

Le concours est ouvert à tous les résidents légaux de l'Alberta qui :

- i. Ont participé au Programme d'école secondaire de l'Alberta de Enriched Academy et qui ont terminé le programme de Enriched Academy et ont reçu un certificat d'achèvement entre le 1^{er} septembre 2021 et le 14 juin 2022.
- ii. sont âgés de quatorze (14) ans ou plus à la date de participation au concours et qui, s'ils sont âgés de moins de dix-huit (18) ans (l'âge de la majorité en Alberta), ont reçu l'autorisation d'un parent ou d'un tuteur, qui a accepté d'être légalement lié par le présent règlement (voir la section 7. h. ci-dessous), de participer au concours et de devenir potentiellement gagnant d'un prix ;
- iii. sont actuellement des étudiants inscrits en règle dans une école secondaire ou un établissement d'enseignement supérieur de l'Alberta ;
- iv. n'ont qu'un (1) seul compte Enriched Academy, qui doit être créé avant la fin de la période du concours.
- v. ne sont pas des employés, des parents, des représentants ou des agents de Enriched Academy.
- vi. ont accepté de se conformer à toute loi applicable.
- vii. ont lu, accepté et accepté de se conformer au présent règlement.

3) PRIX

Il y a au total cinq (5) prix pour les élèves de 12^e année, un (1) grand prix pour les élèves de 10^e et 11^e année, huit (8) prix pour les finalistes de 10^e et 11^e année et un (1) prix pour la participation des

enseignants et des classes. Les prix pour les élèves de 12^e année consistent en cinq (5) chèques de 1 000 \$ payables (un chèque par gagnant) aux gagnants des prix pour les élèves de 12^e année. Le grand prix pour les élèves de 10^e et 11^e années consiste en un (1) chèque de 1 000 \$ payable au gagnant. Les prix pour les finalistes des 10^e et 11^e années consistent en huit (8) chèques de 500 \$ payables (un chèque par finaliste) aux finalistes. Le prix de participation d'un enseignant ou d'une classe consiste en un (1) chèque de 200 \$ à l'ordre de l'enseignant qui a reçu le plus grand nombre de demandes d'élèves admissibles au concours. Tous les montants indiqués dans le présent règlement sont en dollars canadiens. Les gagnants sont entièrement responsables du paiement de toutes les taxes applicables et de la déclaration de tout revenu imposable associé aux prix. Les prix ne seront attribués qu'à la personne vérifiée comme étant « l'auteur des sélections de dissertations gagnantes admissibles » et à l'enseignant ayant reçu le plus grand nombre de participations admissibles. Tous les frais supplémentaires non décrits dans le présent règlement comme faisant partie des prix et encourus pour la collecte et l'utilisation des prix sont à la charge du gagnant.

4) MÉTHODES DE PARTICIPATION

a. Participation au concours (« PC »):

Pour participer au concours et avoir une chance de gagner, le participant doit remplir soit l'inscription en ligne OU l'inscription par courriel pendant la période du concours.

i. Première Méthode - Participation et inscription en ligne:

- Visitez le « site Web du concours » à l'adresse suivante : <https://www.enrichedacademy.com/albertaessay>;
- Pour s'inscrire, les participants doivent accepter le règlement du concours et soumettre les documents requis.
- Seules les soumissions reçues avant la date de clôture du concours sont admissibles.
- Seules les soumissions entièrement remplies avec des informations valides reçues par les serveurs du commanditaire pendant la période du concours seront acceptées pour participer à ce concours.

ii. Deuxième méthode - Saisie et inscription par courriel:

- Si un participant ne souhaite pas s'inscrire en ligne, il peut le faire par courriel
- Pour participer par courriel, un participant doit envoyer un courriel contenant toutes les informations requises et sa soumission à amy.martin@enrichedacademy.com.
- Les informations doivent comprendre : le prénom, le nom de famille, l'adresse électronique, le nom de l'école actuelle, l'autorisation de décharge et le consentement parental s'il s'agit d'un mineur

Le prix de la participation des enseignants/classes pour le plus grand nombre de soumissions d'élèves sera attribué en fonction du nombre de soumissions. Aucune participation officielle n'est requise de la part des enseignants pour être éligible à ce prix.

Enriched Academy ne sera pas tenue responsable des inscriptions perdues, volées, retardées, illisibles, endommagées, tardives ou incomplètes.

b. Les inscriptions multiples ne sont pas autorisées :

Une (1) seule inscription par personne : Il est entendu qu'aucun participant ne peut s'inscrire au concours plus d'une fois, quel que soit le mode de participation.

S'il est découvert qu'un concurrent a tenté de :

- S'inscrire plus d'une (1) fois ou
 - D'utiliser (ou tenter d'utiliser) plusieurs noms, adresses électroniques ou identités pour participer, ou participer d'une autre manière au concours,
- alors (à la seule et absolue discrétion de Enriched Academy), il/elle peut être disqualifié(e) de la participation au concours et toutes ses participations peuvent être disqualifiées.

5) PROCESSUS DE TIRAGE AU SORT ET DE SÉLECTION DES GAGNANTS

a. Tirage des prix : Avant le 14 juin 2022, les participations gagnantes seront sélectionnées parmi toutes les participations admissibles reçues par le commanditaire pendant la période du concours. Le participant associé à la participation sélectionnée, et qui est admissible à gagner, sera contacté sous réserve du présent règlement.

b. Chances de gagner : Les chances de gagner un prix dépendent du nombre d'inscriptions admissibles reçues par le commanditaire pendant la période du concours, conformément au présent règlement. La subjectivité des juges est appliquée pour sélectionner les participations gagnantes. Les sélections gagnantes sont à la seule discrétion du personnel de Enriched Academy.

c. Contacter le participant sélectionné : le commanditaire tentera de contacter les gagnants par courriel dans les dix (10) jours ouvrables suivant la date du tirage. Si le commanditaire ne parvient pas à contacter les gagnants dans les dix (10) jours ouvrables suivant la date du tirage, il fera au moins deux (2) tentatives supplémentaires pour contacter les gagnants en utilisant les informations fournies par le participant.

Si le participant gagnant ne peut être contacté (c.-à-d. s'il ne répond pas au courriel du commanditaire dans les quarante (40) jours ouvrables suivant la date du tirage applicable), il peut être disqualifié (et perdra tout droit à un prix) et le commanditaire se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, de sélectionner un autre participant parmi les inscriptions admissibles restantes (auquel cas les dispositions précédentes de cette section s'appliqueront à ce nouveau participant sélectionné).

d. Formulaire de déclaration et de décharge : Pour être déclaré gagnant confirmé, le participant sélectionné (ou, s'il a moins de 18 ans, son parent ou tuteur légal) doit, en plus de satisfaire aux critères d'admissibilité du concours et de se conformer autrement au présent règlement, signer et renvoyer dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la notification par courriel, une déclaration et une décharge préparées par le commanditaire qui, entre autres choses :

1. confirme le respect du présent règlement ;
2. reconnaît l'acceptation du prix, tel que décerné ;
3. libère Enriched Academy ou son personnel ou ses affiliés de toute responsabilité et de tout dommage qui pourrait découler de ou être lié de quelque façon que ce soit au concours et de

l'attribution, de la réception, de la possession et/ou de l'utilisation ou de la mauvaise utilisation du prix ; et

4. permet à Enriched Academy d'utiliser, de reproduire et/ou de publier dans toute publicité connexe, le nom, la vidéo, la photographie, l'image, la ressemblance, les informations biographiques, toute déclaration faite au sujet d'un prix, le lieu de résidence et/ou la voix du gagnant à des fins publicitaires et promotionnelles, à perpétuité, de quelque manière que ce soit et sur quelque support que ce soit (y compris l'Internet), sans aucune compensation ou autre attribution ou notification.

Si le candidat sélectionné :

- i. ne renvoie pas la déclaration et la décharge dûment signées dans le délai imparti ;
- ii. ne peut pas accepter le prix pour une raison quelconque ; ou
- iii. ne se conforme pas aux règles ;

IL/ELLE SERA DISQUALIFIÉ(E) (ET PERDRA TOUS SES DROITS AU PRIX) ET LE COMMANDITAIRE SE RÉSERVE LE DROIT, À SA SEULE ET ENTIÈRE DISCRÉTION, DE SÉLECTIONNER PAR TIRAGE AU SORT PARMİ TOUTES LES INSCRIPTIONS ADMISSIBLES RESTANTES UN AUTRE PARTICIPANT SÉLECTIONNÉ COMME GAGNANT POTENTIEL (AUQUEL CAS LES DISPOSITIONS PRÉCÉDENTES DE CETTE SECTION S'APPLIQUERONT À CE NOUVEAU GAGNANT POTENTIEL DU PRIX).

1) REMISE DES PRIX

Le commanditaire ou ses représentants feront en sorte que les gagnants soient contactés pour organiser le virement électronique ou la remise de chèque des gagnants.

2) CONDITIONS GÉNÉRALES

a. Vérification des participations :

Le commanditaire se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, de vérifier ou d'exiger une preuve d'identité et/ou d'admissibilité (sous une forme acceptable pour le commanditaire) de tout participant à ce concours ou pour toute participation. Les participants dont les inscriptions ne peuvent être vérifiées à la satisfaction du commanditaire, à sa seule et entière discrétion, peuvent être disqualifiés du concours et ne seront pas admissibles à gagner un prix.

b. Aucune responsabilité :

Enriched Academy ne sera pas responsable :

- (i) toute défaillance du site Web du concours ou des serveurs de courriels pendant le concours ;
- (ii) tout dysfonctionnement technique ou autre problème lié au réseau ou aux lignes téléphoniques, systèmes informatiques en ligne, serveurs, fournisseurs d'accès, équipements informatiques ou logiciels ;
- (iii) la non-réception d'un formulaire, d'une inscription, d'un vote, d'une action, d'un code ou d'un contenu de PC par le commanditaire pour toute raison, y compris, mais sans s'y limiter, des problèmes techniques ou de congestion de trafic sur l'Internet ou sur tout site Web ;
- (iv) toute blessure ou tout dommage à l'ordinateur d'un participant ou de toute autre personne lié à ou résultant de la participation ou du téléchargement de tout matériel dans le cadre du concours ; et
- (v) toute combinaison de ce qui précède.

c. Acceptation du prix :

- (i) Le prix doit être accepté tel qu'il a été attribué ;
- (ii) Les coûts de tout ce qui n'est pas spécifiquement mentionné comme étant inclus dans le prix sont la seule responsabilité du gagnant ;
- (iii) En acceptant un prix, le gagnant accepte de renoncer à tout recours contre les renonciataires (définis dans le présent règlement) si le prix ne donne pas satisfaction, en tout ou en partie.

d. Fin du concours :

Le commanditaire se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, d'annuler toute participation et/ou de retirer, suspendre, modifier ou mettre fin à ce concours en tout ou en partie (ou de modifier le présent règlement).

Le commanditaire se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, et sans préavis, d'ajuster les dates et/ou les délais stipulés dans le présent règlement, dans la mesure nécessaire, afin de vérifier la conformité d'un participant, d'une inscription ou d'un vote avec le présent règlement, ou en raison de problèmes techniques, ou à la lumière de toute autre circonstance qui, de l'avis du commanditaire, à sa seule et entière discrétion, affecte la bonne administration du concours comme prévu dans le présent règlement.

e. Décharge et exclusion de responsabilité :

En s'inscrivant ou en tentant de s'inscrire au concours, chaque participant ou prétendu participant accepte d'exonérer, de décharger et de dégager à jamais de toute responsabilité Enriched Academy et ses dirigeants, administrateurs, employés, actionnaires, agents et autres représentants respectifs (collectivement, les « renonciataires ») à l'égard de l'ensemble des réclamations, actions, dommages, demandes, modes d'action, causes d'action, poursuites, dettes, obligations, comptes, obligations, engagements, garanties, indemnités, réclamations, contrats et responsabilités de quelque nature que ce soit découlant de la participation ou de la tentative de participation du participant au concours, de la conformité ou de la non-conformité au présent règlement et de l'acceptation, de l'utilisation ou de la mauvaise utilisation de tout prix.

Les renonciataires ne seront pas responsables des inscriptions perdues, incomplètes, en retard ou mal acheminées ou de toute défaillance du site Web du concours pendant la période du concours, ni de toute défaillance technique ou autre problème lié à un réseau ou à des lignes téléphoniques, à des systèmes informatiques en ligne, à des serveurs, à des fournisseurs d'accès, de tout équipement informatique ou logiciel, de tout problème technique ou de toute congestion du trafic sur Internet ou sur tout site Web, ou de toute combinaison de ce qui précède, et ne sera pas responsable de toute blessure ou de tout dommage causé à toute personne ou à tout bien découlant de la participation ou de la tentative de participation de cette personne ou de toute autre personne au concours, ou s'y rapportant.

f. Mineurs :

Il est entendu que si le participant sélectionné n'a pas atteint l'âge de la majorité dans sa province ou son territoire de résidence, comme condition préalable pour que le participant sélectionné soit déclaré gagnant et reçoive le prix, le parent ou le tuteur légal du participant sélectionné doit consentir par écrit à ce que le participant sélectionné soit déclaré gagnant et

reçoive un prix et doit également signer et retourner au commanditaire du concours les documents de déclaration et de décharge.

g. Nom/Image/Vidéo des gagnants et contenu :

En participant au concours, chaque participant :

1. accorde à Enriched Academy et à ses sociétés affiliées (collectivement, les « détenteurs de licence »), à perpétuité, une licence non exclusive et irrévocable leur permettant de publier, d'afficher, de reproduire, de modifier, d'éditer ou d'utiliser autrement (comme les détenteurs de licence peuvent, à leur seule discrétion, le juger approprié et sans droit d'approbation par le participant) le contenu qu'il a soumis, en tout ou en partie, à des fins de publicité ou de promotion du concours ou pour toute autre raison, de quelque manière que ce soit et sur toute plateforme (y compris l'Internet), dans le monde entier, sans aucune compensation ni autre attribution ou notification, et renonce à ses droits moraux sur ce contenu ;
2. autorise les titulaires de licence à utiliser, reproduire et/ou publier dans toute publicité connexe, son nom, sa vidéo, sa photographie, son image, sa ressemblance, ses informations biographiques, toute déclaration qu'il fait concernant un prix, son lieu de résidence et/ou sa voix à des fins publicitaires et promotionnelles, à perpétuité, de quelque manière que ce soit et sur quelque plateforme que ce soit (y compris l'Internet), dans le monde entier, sans aucune compensation ou attribution ou notification supplémentaire ;
3. accepte que tout ce qui est créé par les licenciés et qui est dérivé du contenu, de la voix, de la photographie, de l'image, de la ressemblance du participant, ou de toute déclaration du participant concernant un prix, est la propriété du commanditaire, de ses sociétés affiliées ou des fournisseurs de prix, selon le cas ; et
4. en son propre nom et au nom de ses héritiers, exécuteurs, administrateurs, représentants personnels, successeurs et ayants droit, libère et décharge par la présente les renoncitaires (Enriched Academy et tout le personnel, les directeurs, la direction et les affiliés.) à l'égard de toute réclamation (connue ou inconnue, en droit ou en équité) que lui-même ou ses héritiers, exécuteurs, administrateurs, successeurs ou ayants droit pourraient avoir ou qui pourrait s'accumuler ultérieurement à l'égard de l'une ou l'autre des renoncitaires pour tout dommage, perte, responsabilité, coût, frais juridiques, dépenses ou préjudice fondé sur les droits de publicité, la diffamation, le libelle, la calomnie, la présentation sous un faux jour, l'atteinte à la vie privée, la violation de droits d'auteur, la violation de marque ou toute autre cause d'action liée à la propriété intellectuelle découlant de ou liée directement ou indirectement de quelque manière que ce soit à la participation, à un vote (le cas échéant) ou à l'utilisation de son contenu (le cas échéant), de son nom, de sa vidéo, de sa photographie, de son image, de sa ressemblance, de ses informations biographiques, de toute déclaration qu'il fait concernant un prix, de son lieu de résidence et/ou de sa voix.
5. Il est entendu que le commanditaire et son agence de promotion se réservent le droit, à leur seule et absolue discrétion et à tout moment pendant le concours, de modifier, d'éditer ou de retirer tout contenu, ou de demander à un participant de modifier ou d'éditer son contenu, si une plainte est reçue à l'égard du contenu, ou pour toute autre raison. Si une telle action est nécessaire à tout moment, le commanditaire se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion,

de remettre à zéro le nombre de participations associées au contenu (ou à tout autre nombre que le commanditaire juge approprié à sa seule et entière discrétion).

6. Sous réserve de ce qui précède, si un participant a des questions ou ne souhaite pas que le commanditaire utilise tout ou partie de son nom, de sa vidéo, de sa photographie, de son image, de sa ressemblance, de ses renseignements biographiques, de ses déclarations concernant le prix, de son lieu de résidence et/ou de sa voix à des fins autres que l'administration du concours, nous vous demandons de bien vouloir contacter le commanditaire à l'adresse suivante :

Enriched Academy : Alberta Contest

410-2059 Chesterfield Ave.

North Vancouver, CB

V7M 2P4

amy.martin@enrichedacademy.com

h. Litige :

En cas de litige concernant l'identité de l'auteur d'une participation, les participations seront réputées avoir été soumises par le titulaire autorisé du compte de l'adresse électronique soumise au moment de la participation ou de l'inscription au vote (selon le cas). Le « titulaire autorisé du compte » est défini comme la personne à qui une adresse électronique a été attribuée par un fournisseur d'accès à Internet, un fournisseur de services en ligne ou une autre organisation (p. ex., une entreprise, un établissement d'enseignement, etc.) chargée d'attribuer des adresses électroniques pour le domaine associé à l'adresse électronique soumise. Il peut être demandé à un participant de fournir la preuve qu'il est le titulaire autorisé du compte de l'adresse électronique associée à la participation sélectionnée et/ou à un vote et, le cas échéant, qu'il dispose de tous les consentements, autorisations et/ou licences nécessaires, comme l'exige le présent règlement.

i. Renseignements personnels :

En s'inscrivant à ce concours, chaque participant consent expressément à ce que le commanditaire, ses agents et/ou représentants, stockent, partagent et utilisent les renseignements personnels soumis avec son inscription aux fins de l'administration et de la commercialisation du concours et de l'attribution des prix, à moins que le participant ne précise le contraire en donnant un avis écrit au commanditaire.

j. Décisions du commanditaire :

Ce concours est assujéti à toutes les lois et à tous les règlements fédéraux, provinciaux, municipaux et locaux applicables. Les décisions du commanditaire concernant tous les aspects de ce concours sont finales et obligatoires pour tous les participants, sans droit d'appel, y compris, mais sans s'y limiter, toute décision concernant l'admissibilité ou la disqualification des participants ou des inscriptions.

Enriched Academy et tout le personnel, les associés ou la direction sont entièrement libérés de toute responsabilité par chaque participant à ce concours. Toute question, tout commentaire ou toute plainte concernant le concours doit être adressé au commanditaire et non à une tierce partie.